



VILLE D'UGINE (SAVOIE) DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : <i>En exercice :</i> 29 <i>Présents :</i> 24 <i>Représentés :</i> 03 <i>Suffrage exprimé :</i> 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	

Délibération n°10 – DE.2025-069

Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – catégorie C – créé par délibération n°9 du Conseil municipal du 20 septembre 2021 et modifiée par délibération n°9 du 3 juillet 2023

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L-542-2 et L-542-3,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°9 du Conseil municipal de la Ville d'Ugine en date du 20 septembre 2021 portant création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet sur la base de 23.45 heures hebdomadaires (67%),

Vu la délibération n°9 du Conseil municipal de la Ville d'Ugine en date du 3 juillet 2023 fixant la durée hebdomadaire à 25.20 heures (72%) du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe créé le 20 septembre 2021,

Compte tenu des nécessités et de l'organisation des services, il est proposé à compter du 1^{er} septembre 2025, la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – catégorie C – à temps non complet à raison de 25.20 heures hebdomadaires (72%).

Il convient, simultanément à cette suppression, de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – catégorie C – à temps non complet à raison de 27.65 heures hebdomadaires (79%).

L'agent reste affilié au régime général de la sécurité sociale et à la caisse de retraite complémentaire de l'IRCANTEC.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Supprime et crée simultanément l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet selon les conditions définies ci-dessus,***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

